clermont auvergne métropole

ACTION PHARE

ACTION 1-6 ÉLABORER UN SCHÉMA DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

La mise en place d'un schéma de logistique urbaine et plus largement d'un schéma directeur de la logistique sur le ressort territorial permet d'intégrer cette activité dans les politiques publiques de planification et d'accompagner une mutation des activités de logistique vers un fonctionnement moins gourmand en déplacements et moins émetteur de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques.

SUIVI DES RÉALISATIONS

calendrier revu

non démarré
en cours
opérationnel/terminé

	Échéance inscrite dans le PDU	État d'avancement / résumé des principales réalisations
a Élaboration d'un schéma directeur comportant un plan d'actions à court/ moyen/long termes	≤ 2022	2019 : - approbation par le conseil métropolitain le 15 novembre d'une feuille de route logistique urbaine comprenant 21 actions, élaborée à l'issue de groupes de travail avec les acteurs économiques.
b Définition d'actions de court terme (dernier km propre, centre de distribution urbaine, développement des livraisons à vélo et aide à l'acquisition de scooters électriques, espace de livraison urbain)	≤ 2022	2019 : - ouverture du centre de distribution urbain (CDU) Urby du groupe La Poste. Un centre à Gerzat pour les marchandises lourdes, un centre à Carnot pour les colis légers. Proposent aux commerçants et entreprises des solutions d'optimisation et d'acheminement pour une livraison « dernier kilomètre » durable, dont la livraison par vélo-cargo.
c Mise en application du schéma directeur	2022-2030	2022 : - adhésion de Clermont Auvergne Métropole au dispositif Interlud. - recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour appui à la réalisation d'une étude de logistique urbaine à partir de 2023. - signature d'une convention entre la Poste et la Métropole en faveur du développement d'une logistique du dernier kilomètre durable à faibles émissions.

ÉVALUATION/CONSTATS

Les prémisses d'une stratégie coordonnée : la feuille de route logistique urbaine de 2019

Dès 2019, à l'issu d'un travail lancé par la Métropole et associant les acteurs économiques via des groupes de travail, une feuille de route « logistique urbaine » a été approuvée en conseil métropolitain (le 15 novembre 2019). Elle prévoit des actions d'accompagnement (réglementaires, organisationnelles, fonctionnelles) pour accélérer et pérenniser la mise en œuvre de solutions innovantes pour une gestion du dernier kilomètre adaptée aux enjeux environnementaux et économiques actuels. Ses 21 actions (dont 9 sont prévues pour être menées à court terme) s'articulent autour de 4 thématiques : le maillage logistique à l'échelle métropolitaine, l'accueil des marchandises sur l'espace public, la transition énergétique et la réduction des émissions de polluants locaux, et enfin la fonction servicielle de la logistique urbaine.

Suite à cela, le dossier logistique urbaine est resté sans véritable portage jusqu'en 2021 notamment en raison de réorganisations internes à la collectivité. Il est désormais géré par la Direction Développement Durable et Énergie en partie en raison de la forte interaction avec le dispositif « Zone à Faibles Emissions » *(action 1-3 du PDU).* Un chargé de projet a été recruté à cet effet en fin de premier semestre 2022 permettant à la structure de disposer des moyens nécessaires à l'animation territoriale prévue pour encourager la conversion des flottes professionnelles et réaliser l'instruction des demandes d'aides associées.

La crise de la COVID-19, accélérateur de la prise en compte du sujet logistique urbaine

En parallèle, la crise sanitaire de la Covid a constitué un accélérateur dans les transformations sociétales en cours, notamment le fort essor du e-commerce. La nécessité de réduire la place de la voiture en ville constitue également une évolution majeure supplémentaire à mieux prendre en compte. Ces évolutions très rapides conduisent à questionner le diagnostic initial de la feuille de route logistique urbaine et à réinterroger la priorisation de ses différentes actions.

Dans cette logique, Clermont Auvergne Métropole a rejoint le dispositif InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable). Ce programme national, financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), vise le déploiement par les collectivités territoriales et les acteurs économiques, d'actions volontaires sur le transport de marchandises en ville, dans le cadre de chartes de logistique urbaine durable sur l'ensemble du territoire français. L'adhésion formalisée par la signature d'une convention tripartite avec les partenaires du programme en novembre 2022, engage Clermont Auvergne Métropole à réaliser une étude de logistique urbaine durable. Ce travail doit, en s'appuyant sur un diagnostic et sur une concertation avec les acteurs de la logistique, aboutir à une charte regroupant un ensemble d'actions en faveur de la logistique urbaine.
Lancé au cours de l'année 2023 (une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée à cette fin), ce travail doit aboutir en 2023.

En parallèle, d'autres actions en faveur de la logistique ont été réalisées à l'instar de la signature en 2022 d'une convention entre la Poste et la Métropole en faveur du développement d'une logistique du dernier kilomètre durable à faibles émissions (notamment « vélogistique »). Il s'agit pour le groupe La Poste de se positionner comme acteur de référence de la livraison propre en ville mais aussi de partager un objectif commun d'expérimentation de solutions innovantes. De son côté, Clermont Auvergne Métropole s'engage à créer les conditions favorables au développement d'une logistique urbaine à faibles émissions notamment à travers la prise de décisions en matière d'urbanisme.

POUR LA SUITE...

- **Achever l'étude de logistique urbaine durable et poursuivre l'implication dans le programme InTerLUD** : l'étude conduite dans le cadre du programme InTerLUD doit déboucher en 2023 sur une charte dont les actions pourront commencer à être mises en œuvre à partir de 2024.
- **Conforter et activer le fonds métropolitain d'aide à la conversion des véhicules des entreprises :** au cours du premier semestre 2023, la Métropole prévoit de redéployer le fonds de soutien aux entreprises pour le verdissement de leur flotte. La stabilisation d'un dispositif d'animation et d'accompagnement des entreprises sera déterminante pour que le recours aux aides soit effectif.

COÛTS

+ clermont auvergne métropole

Élaboration de la feuille de route logistique urbaine 2019 : **21 000 €**

Mise en œuvre de la feuille de route (estimation 2019) : **environ 200 000 € pour la période 2022-2030**

Étude logistique urbaine durable 2023 : **42 800 €** (financement obtenu par la Métropole via le programme InTerLUD –certificats d'économies d'énergie : **18 000 €**)

INDICATEURS

La définition d'indicateurs liés à cette action sera travaillée dans le cadre de la relance de la mise en œuvre de la charte de logistique urbaine durable. Ils pourront porter par exemple sur les aires de livraison ou la migration des parcs roulants des entreprises de logistique et livraison vers des énergies propres.

903
MAN
EK 063 YR
902
MAN